

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2022_4_6

L' an deux mille vingt deux, le lundi 23 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Presbytère Salle des mariages à Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 17 Mai 2022

Présents : 25

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Règlement pour la
location des vélos électriques :
mise à jour**

Pouvoirs :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre
Madame RIEU-FROMENTIN Françoise a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Bérengère BASTIDE

M. Thierry BRUYERE-ISNARD, Vice-président en charge de cette thématique expose à l'assemblée : Depuis maintenant plusieurs années, la Communauté de Communes s'est dotée de Vélos à assistance électrique (VAE). L'objectif était de proposer de la location à tarif préférentiel aux particuliers, de participer au développement de cette filière et de développer la transition écologique. Face à la forte demande de location, le service a été revu et une nouvelle organisation a été mise en place début d'année 2021 (avec validation en conseil communautaire en février 2021, délibération D_2021_2_3). Au cours de l'année 2021, des vols de vélos nous ont été signalés. C'est pour cela que le règlement intérieur et le dossier administratif ont été revus afin de préciser et mettre en jeu la responsabilité de l'utilisateur en cas de vol et/ou de dégradation du vélo, ainsi que de non restitution du vélo. La communauté des communes a fait diverses démarches auprès des assureurs pour assurer son parc locatif, et/ou proposer une assurance à tarif préférentiel aux usagers mais aucun devis n'a été concluant (à cause des tarifs élevés). Lors de la signature du contrat de location du vélo, nous conseillons aux usagers de souscrire à une extension de garantie pour être couvert en cas de « problème ». L'utilisateur a donc libre choix du tarif et de la compagnie d'assurance. Le règlement intérieur a donc été revu en conséquence, il est précisé notamment qu'en cas de dommage ou de vol du vélo, le remboursement du vélo sera demandé ; soit le montant d'achat moins une vétusté appliquée de 10 % par année à compter de la date d'achat du vélo. Le montant de la caution a aussi été réévalué. Nous proposons une caution de 600 euros au lieu de 500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, Approuve la mise en place des nouvelles règles décrites dans le règlement intérieur, Valide les modifications apportées aux documents composant le dossier administratif de location des vélos à assistance électrique,

**Fixe le montant de la caution à 600 euros,
Autorise le Président et le Vice-président à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette
nouvelle organisation.**

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220523-D_2022_4_6-DE

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/05/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le